

CAHIERS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES



N°18



# Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges :

quelles relations avec la ville de Chambéry,  
le SCOT Métropole Savoie  
et la communauté d'agglomération  
Chambéry-Métropole ?

UN SERVICE



Parcs naturels régionaux de Chartreuse  
et du Massif des Bauges,  
quelles relations avec la ville de Chambéry,  
le SCOT Métropole Savoie  
et la communauté d'agglomération Chambéry-Métropole ?

publication  
septembre 2006

UN SERVICE



Ce dix-huitième cahier d'enquête et d'analyse a été réalisé dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels Régionaux de France et Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts.

Il a été piloté par Yves Gorgeu, chargé de mission de Mairie-conseils et réalisé en collaboration avec Vincent Chassagne, cabinet 2IS.

# SOMMAIRE

Introduction	5
Présentation du territoire de l'analyse	6
 <b>Les enjeux d'agglomération et les coopérations avec les Parcs naturels régionaux (PNR)</b>	
 <b>La ville de Chambéry</b>	
	8
 <b>Le SCOT Métropole Savoie</b>	
Les relations avec les PNR	10 12
 <b>La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole</b>	
Relation des deux PNR avec l'agglomération	15
Développement économique	18
 <b>Agendas 21 et applications</b>	
Développement social et culturel	21 23
 <b>La dynamique « Sillon Alpin »</b>	
Schéma et cartes du Sillon Alpin	24 25
En quoi les PNR pourraient être concernés ?	26
 <b>Synthèse et recommandations</b>	
 Un territoire pionnier	
Coopérer sur un même territoire	30 31
 <b>Annexes</b>	
Mise en parallèle des compétences de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole et des missions des deux PNR du Massif des Bauges et de Chartreuse	34



## **INTRODUCTION**

### **Une enquête, de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (PNR) de France et de Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts**

Ce travail pour les PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges fait suite à trois enquêtes similaires réalisées pour les PNR des Caps et marais d'Opale, de Brière et des Landes de Gascogne. L'objectif est d'analyser des territoires présentant des situations de chevauchement et de coopération entre PNR et agglomérations.

Les cinq PNR ont manifesté leur candidature auprès de la fédération des Parcs Naturels Régionaux. Cette analyse est destinée à alimenter la réflexion au sein du réseau des Parcs et de tous les territoires de projet. Elle sera utilisée également par Mairie-conseils, Caisse des Dépôts lors des journées d'échange et de formation pour élus.

La Fédération des PNR et Mairie-conseils Caisse des Dépôts, espèrent pouvoir par ce document, contribuer aux réflexions des personnes et territoires enquêtés.

Les relations avec les Pays, et les communautés de communes font l'objet d'autres analyses, disponibles à la Fédération des PNR et à Mairie-conseils, Caisse des Dépôts.

#### **Méthodologie**

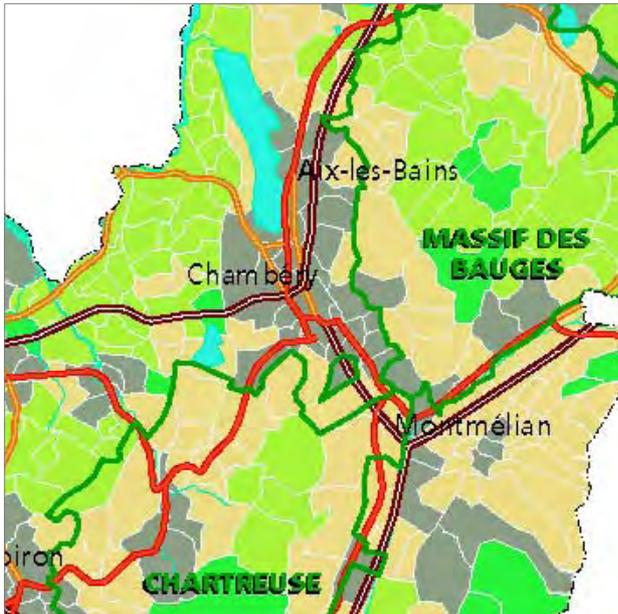
Lors des journées des 28 et 29 septembre 2004, nous avons rencontré une vingtaine de personnes élues et/ou techniciens :

- De la communauté d'agglomération Chambéry Métropole
- De la ville de Chambéry
- Du SCOT de la région grenobloise
- Du SCOT Métropole Savoie
- De la communauté de communes du plateau des Petites Roches
- Du Parc de Chartreuse
- Du Parc du Massif des Bauges

Par ailleurs nous avons analysé les relations du PNR de Chartreuse avec la communauté d'agglomération Grenoble –Alpes Métropole et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Ceci fait l'objet d'un autre document de cette collection : Cahier d'enquête et d'analyse n° 16.

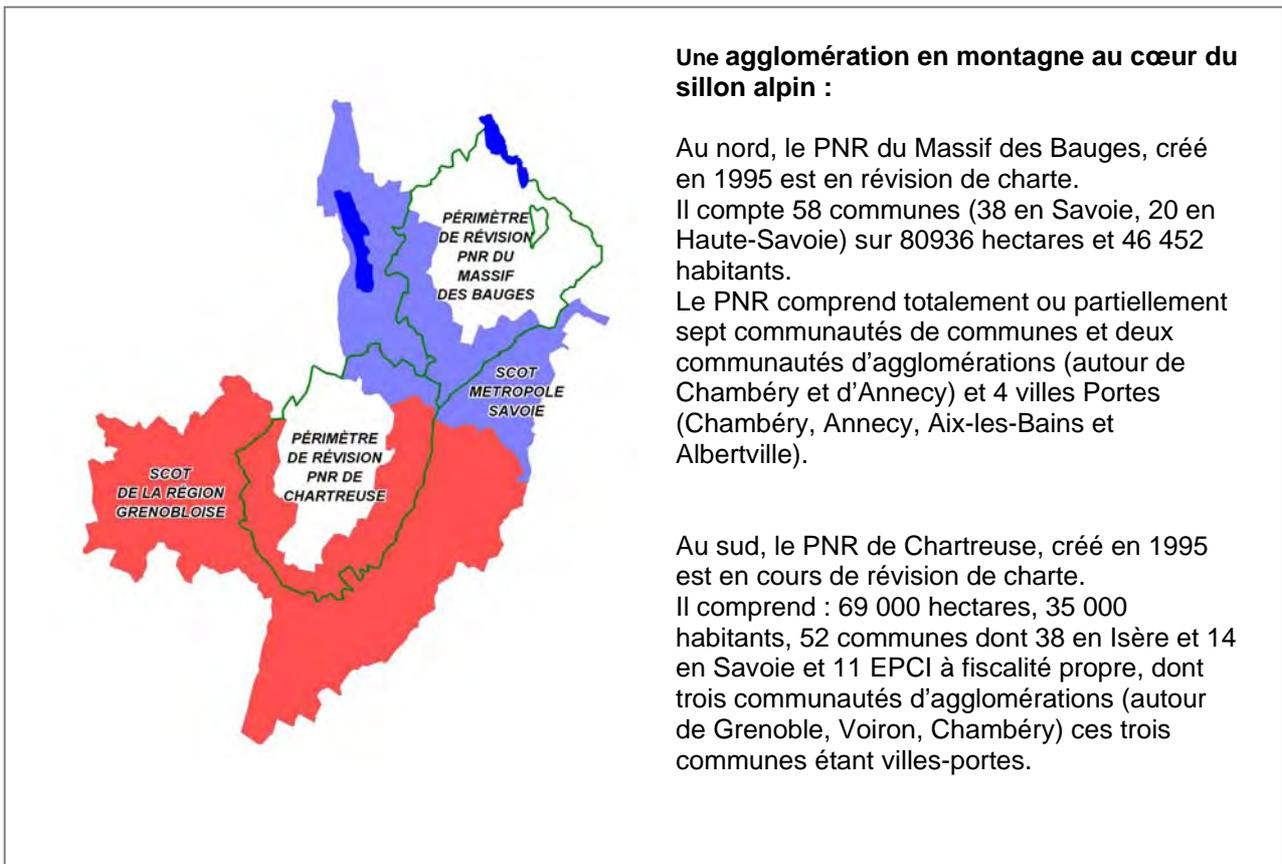
Le travail peut être utilisé par la ville et par la communauté d'agglomération et pour le projet de territoire Sillon Alpin le cas échéant.

## Présentation du territoire d'analyse



**La communauté d'agglomération** Chambéry Métropole comprend 116 000 habitants dont Chambéry 57 600 habitants, sur une aire urbaine organisée en SCOT de 205 000 habitants.

Le territoire « Sillon Alpin » de Genève à Valence, inclut les vallées et les massifs. Il compte 1 620 000 habitants, 800 000 emplois + 1% de croissance démographique et économique par an depuis vingt cinq ans et constitue le premier site de recherche après Paris, ainsi qu'un carrefour international.



### Une agglomération en montagne au cœur du sillon alpin :

Au nord, le PNR du Massif des Bauges, créé en 1995 est en révision de charte.

Il compte 58 communes (38 en Savoie, 20 en Haute-Savoie) sur 80936 hectares et 46 452 habitants.

Le PNR comprend totalement ou partiellement sept communautés de communes et deux communautés d'agglomérations (autour de Chambéry et d'Annecy) et 4 villes Portes (Chambéry, Annecy, Aix-les-Bains et Albertville).

Au sud, le PNR de Chartreuse, créé en 1995 est en cours de révision de charte.

Il comprend : 69 000 hectares, 35 000 habitants, 52 communes dont 38 en Isère et 14 en Savoie et 11 EPCI à fiscalité propre, dont trois communautés d'agglomérations (autour de Grenoble, Voiron, Chambéry) ces trois communes étant villes-portes.

## **Les enjeux urbains et métropolitains et les coopérations avec les PNR**

## La ville de Chambéry

Elle a été intégrée à l'enquête, en raison de son expérience de coopération avec les deux PNR et de son projet de Maison des Parcs.

Elle est ville-porte depuis la création du PNR en 1995 et s'est illustrée par la mise en place de relations volontaires avec les deux parcs environnants de Chartreuse et du Massif des Bauges.

Les élus ont mis en avant très tôt la situation particulière de Chambéry par rapport aux deux massifs « présents en ville » (derniers contreforts des Bauges sur le site de Lémenc et vallon des Charmettes au départ de la Chartreuse).

Historiquement les relations ont toujours existé et la population de Chambéry s'est grandement constituée avec les habitants des massifs proches principalement sur la deuxième moitié du XXème siècle<sup>1</sup>.

La ville a donc des racines en montagne. En 1978, Chambéry a participé à l'aménagement et à la gestion de la station de la Margeriaz, puis au Grand Plateau Nordique en 1990.

Ces relations, souhaitées par les élus, ont été orchestrées par Michel Gerodolle, maire adjoint de Chambéry qui fut délégué de la ville au syndicat mixte des deux PNR, Chartreuse et Massif des Bauges, pendant plus de dix ans. Les réflexions ont vraiment pris forme à partir de 1997, avec la décision de Chambéry et des deux Parcs de déposer une candidature au 1<sup>er</sup> appel à projets « Agenda 21 urbain/rural » sur le thème : « Conjuguons les efforts des urbains et des ruraux pour rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée ».

Des actions ont suivies, plutôt tournées vers les habitants et consommateurs dans un premier temps :

- Agriculture et PME agroalimentaires: distribution de proximité par les producteurs (marché de Noël de Chambéry, opération galerie marchande Chamnord) ;
- Loisirs de proximité et tourisme : continuité du GR entre les deux PNR par le centre ville...
- Action pédagogique : échanges scolaires « urbain-rural ».
- Animation du programme : salariée embauchée par Chambéry et encadrée par Chambéry et les deux PNR, animation générale...

Cette collaboration a bien montré son intérêt et a permis de mettre sur pied un projet ambitieux la Maison des Parcs de Chambéry.

**Ce bâtiment de grande qualité patrimoniale (l'ancienne gendarmerie impériale du Curial) situé en plein centre, regroupera les deux PNR, le Parc de la Vanoise et le GIP du Lac du Bourget. Il permettra :**

- D'apporter une **information complète** sur ce que sont les territoires des Parcs et du « Grand Lac » (histoire, patrimoine, environnement, économie, ... avec des parcours de découverte, des jeux, des mises en scène, des maquettes...), et sur l'agenda 21.
- D'expliquer **les enjeux et les actions** des Parcs et le soutien urbain
- De proposer une **vitrine sur les produits** de consommation et les possibilités touristiques récréatives et sportives
- D'informer sur les **montagnes et Parcs du monde**
- De sensibiliser le public au **développement durable en montagne** et aux pratiques écocitoyennes, en particulier sur ces espaces sensibles.

---

<sup>1</sup> La population actuelle du Massif des Bauges est au quart du niveau de 1850

- De rassembler dans cet espace les **organismes et syndicats professionnels** de la montagne présents à Chambéry.
- D'offrir des possibilités de salles de travail et de réunion.

Par ailleurs, c'est à partir de ces relations avec la ville de Chambéry, que les trois PNR (Bauges Chartreuse et Vercors) ont pu contribuer à l'établissement de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) Alpes du Nord.

Ces relations ont constitué également le socle de départ, pour la coopération sur le SCOT Métropole Savoie et pour les relations avec la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry-Métropole.

## Le SCOT Métropole Savoie

### Enjeux et objectifs chiffrés pour les 20 ans à venir

Le SCOT Métropole Savoie est un schéma de cohérence territoriale, faisant partie des seize SCOT témoins du ministère de l'Équipement. Il couvre 103 communes et 205 000 habitants.

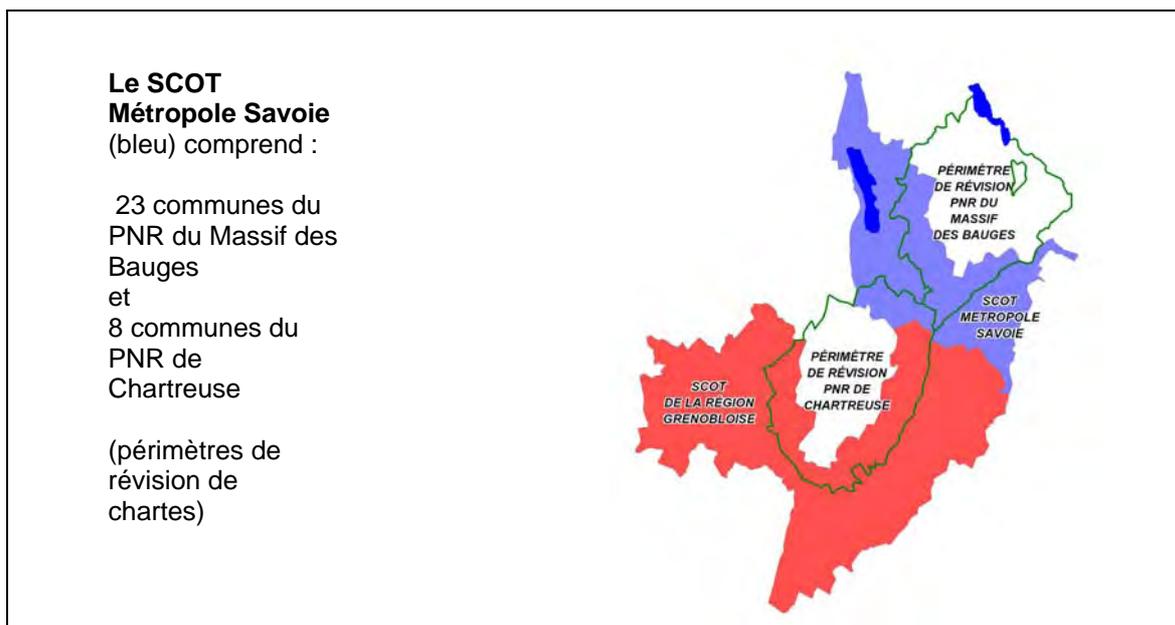
Trois communes du PNR de Chartreuse sont actuellement concernées, mais huit le seront, si le périmètre de révision est accepté.

Actuellement dix huit communes du PNR du Massif des Bauges, sont dans le SCOT, elles seront peut être vingt trois à la fin de la révision de la charte.

Au total, trente et une communes sur cent trois seront susceptible d'être membres d'un PNR et du SCOT Métropole Savoie. Ce, sur des zones de tensions fortes en général, car elles sont attractives sur le plan des paysages et des accès à la ville, tout en restant très agricoles (vigne, terres mécanisables, élevage).

Le SCOT prévoit l'accueil de 45 000 habitants supplémentaires d'ici à 2020, et la construction de 30 000 logements neufs.

Les objectifs se déclinent par secteurs et par communes selon une méthode de quotas et un certain nombre de critères qui se sont discutés au niveau des EPCI.



Les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain (voir encadré page suivante ) s'accompagnent d'objectifs :

- Economie : centre d'affaire près de la gare TGV, parc Savoie Expo, requalifications de ZA ... créations plutôt au sud.
- Commerce : croissance des hypermarchés stoppée, développement des pôles secondaires et des centres villes
- Transports et déplacements (rail, bus et vélo, parcs relais, ...)
- Tourisme et loisirs
- Risques naturels

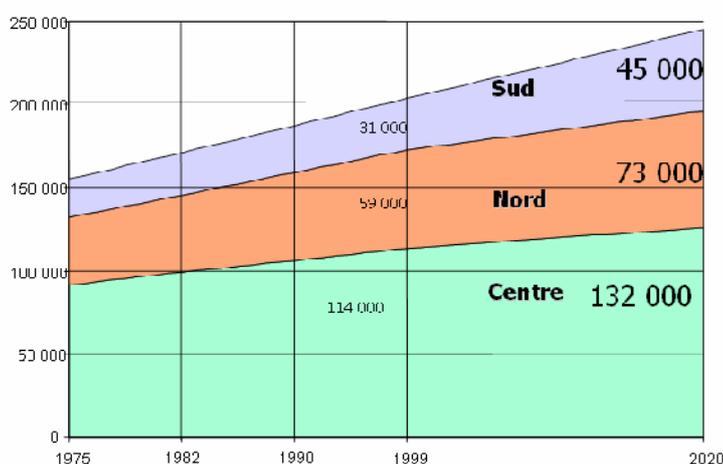
## Données et objectifs chiffrés du SCOT Métropole Savoie

### Croissance démographique

<b>Agglomération chambérienne</b>	+ 0,87 % par an
<b>Autres unités urbaines</b>	+ 1,02 % par an
<b>Secteur rural</b>	+ 1,86 % par an
<b>Création d'emplois salariés</b>	+ 1 200 nouveaux emplois par an

**Prévision:** accueillir 45 000 habitants supplémentaires d'ici 2020

## Les équilibres démographiques entre les trois secteurs ?



**Développer résolument le secteur Sud**  
+ 14 000 habitants

**Freiner la périurbanisation du secteur Nord**  
+ 14 000 habitants

**Conforter la croissance de l'agglomération principale**  
+ 17 000 habitants

### Un objectif central :

#### Maîtriser la consommation d'espace et contenir l'étalement urbain

- Urbaniser selon la présence de transports en commun
- Garder des coupures vertes près des pôles urbains
- Protéger les espaces agricoles et naturels
- Protéger les paysages (fenêtres urbaines et rurales, vues des voies de circulation, unités remarquables...)
- Faire la ville sur la ville et conforter les pôles existants
- Avoir une politique foncière (projet d'EPFL)
- Urbaniser en consommant moins d'espace.

## Les relations avec les PNR

Elles sont inégales en raison, d'une part, de la différence de répartition du nombre de communes en périmètres SCOT (trois pour le PNR de Chartreuse et dix huit pour le PNR du Massif des Bauges) et d'autre part pour des question de personnel, le PNR du Massif des Bauges dispose en effet d'un urbaniste depuis 1999 et d'une personne formée pour travailler de manière très précise avec les logiciels de cartographie.

L'intérêt est donc davantage d'analyser les relations avec le PNR du Massif des Bauges et d'en déduire des enseignements qui pourront être repris par le PNR de Chartreuse après la signature de sa deuxième charte.

Le PNR du Massif des Bauges travaille en relation étroite avec les EPCI, et joue un rôle d'exemple pour les autres communes et les EPCI partiellement contenus dans le Parc. Il a ainsi contribué aux débats entre élus et favorisé les adhésions aux SCOT, considérant que l'outil était intéressant pour les objectifs de protection et de qualité, qu'il allait permettre de négocier sur de bonnes échelles et de mieux gérer l'étalement urbain diffus, remontant vers le PNR de toutes parts.

Les prévisions du PNR sont l'accueil de 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2020.

Le Parc est dans le Sillon Alpin. Toutes les communes sont très attractives, même au cœur de massif, et les élus ne souhaitent pas « bloquer » cet accueil.

Le PNR a joué la carte de la complémentarité :

- Pour la conception, il a coopéré pleinement (cartes, données de diagnostic, objectifs thématiques et déclinaison sur les zonages, ...) ; il a participé aux négociations, il a contribué au projet.
- Pour l'application, il est présent dans les communes. Il relaie le SCOT et l'explique. À partir du SCOT, il aide à la déclinaison dans les PLU et prend en compte les objectifs paysagés et qualitatif du parc : qualification des zones, des vides, carte au 25<sup>ème</sup>, Plan de Parc avec recommandations et prescriptions sur le paysage, le patrimoine, l'urbanisme, les zones naturelles et agricoles...).

*Le PNR a réalisé des « loupes » utiles à la fois pour le SCOT et le plan de Parc sur les secteurs :*

- *De la Combe de Savoie (7 communes adhérentes et une susceptible d'adhérer de piémonts sud-est du Massif et dans le tiers sud de l'Agglomération) ;*
- *Du plateau de la Leysse (6 communes adhérentes et une susceptible d'adhérer en balcon sud-ouest du Massif au-dessus du secteur central de l'agglomération) ;*
- *D'une partie de l'Albanais savoyard et les contreforts du Revard (5 communes adhérentes et 3 susceptible d'adhérer)*

La coopération technique est très bonne, les élus concernés sont les mêmes et la création d'une convention n'est pas nécessaire.

Le PNR travaille avec un urbaniste et avec un réseau de libéraux.

Il participe à la rédaction des cahiers des charges des bureaux d'étude, il reçoit et conseille les intervenants professionnels pour les PLU et l'urbanisme.

Il s'associe aux différents travaux thématiques du SCOT et notamment au travail sur l'habitat intermédiaire et sur la façon de réaliser des lotissements de qualité, économes de l'espace.

De plus, avec le soutien de Métropole Savoie, le Parc a présenté une nouvelle candidature Agenda 21 en 2003 (3<sup>ème</sup> appel à projet) : « mise en œuvre de Projets Locaux d'Aménagement et de Développement Durable pour les zones sous double influence Urbain-Rural ».

## Les pistes de coopération

La coopération est déjà très engagée avec le PNR du Massif des Bauges. Le SCOT est désormais finalisé et la coopération concerne l'urbanisme opérationnel pour les communes et « les loupes de superposition ». Elle est réalisable selon le même procédé avec le PNR de Chartreuse, qui vient de recruter un urbaniste.

Il serait intéressant pour les huit communes de Chartreuse, potentiellement concernées à la fois par le plan de PNR et par le SCOT, de réaliser un travail de « loupe » sur le secteur commun et de pouvoir l'utiliser le cas échéant pour l'appui aux communes.

Ce travail peut se concevoir aussi avec le concours du PNR du Massif des Bauges, au sein de ce grand espace PNR / agglomération chambérienne. Il réalise déjà, pour le Parc de Chartreuse, le travail cartographique et l'entraide entre PNR pour l'échange d'informations et de méthodes.

D'autres pistes de coopération sont envisageables et ont déjà été évoquées à propos du SCOT de la région Grenobloise.

- **Élargissement** : l'adhésion au SCOT est toujours possible, pour l'ensemble d'une communauté de commune ayant la compétence.  
Dans la mesure où les intérêts convergent, la coopération se réalise bien et l'outil SCOT renforce l'application de la charte du Parc sur les communes concernées.  
Au total les maires sont gagnants sur les zones à fortes pressions, car ils bénéficient de davantage d'outils et de possibilités pour décliner un projet réaliste et de qualité sur l'espace communal.
- **Projets thématiques et pilotes**  
En plus des recherches et des projets sur l'habitat intermédiaire et sur les lotissements, les deux PNR peuvent s'investir sur d'autres thèmes et proposer des projets pilotes :
  - Sensibilisation des professionnels, des particuliers
  - Opérations paysages, routes de caractère
  - Corridors écologiques
  - Aménagements touristiques sur sites sensibles et diffus
  - Plan de gestion des espaces agricoles et forestiers
  - Urbanisme et environnement
  - Habitat locatif réhabilitation et construction,
  - Charte et opération de qualité architecturale pour rénovation et construction
  - ...

La coopération avec le SCOT Métropole Savoie peut, pour certaines opérations, s'envisager sur des zones comprenant également des communes non adhérentes.

## L'objectif Habitat intermédiaire du SCOT Métropole Savoie



Cet encadré est un extrait d'un document d'information et de sensibilisation sur l'habitat intermédiaire du SCOT Métropole Savoie.

- Les maisons individuelles sont trop consommatrices de terrain
- Les immeubles collectifs ne sont pas demandés
- L'idée de « l'habitat intermédiaire est de combiner la densité du petit collectif avec tous les agréments de la maison individuelle.
- Des exemples existent à l'étranger, notamment en Suisse.

La démarche du SCOT vise à faire connaître ce type d'habitat :

- Edition d'un document de références, pour les élus
- Réalisation d'un montage audiovisuel
- Organisation d'actions de communication en direction des élus et des professionnels.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges et le CAUE de la Savoie participent à la maîtrise d'ouvrage de la démarche. Celle-ci a été confiée à une équipe de professionnels. Les résultats de l'étude-action sont disponibles à Métropole Savoie sous forme d'un CD Rom.

Les communes qui souhaitent initier des opérations d'habitat intermédiaire peuvent bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **La communauté d'agglomération Chambéry-Métropole**

### **Les enjeux d'agglomération**

La communauté d'agglomération est issue d'un district et s'est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Agglomération de plus de 100 000 habitants, elle souhaite conforter sa place de métropole au sein du sillon alpin. La croissance démographique est de plus de 0,9 % par an dont un tiers est due au solde migratoire positif. Elle s'accompagne d'une forte problématique de maîtrise de l'expansion urbaine :

- En 40 ans, il s'est consommé autant d'espace que tout auparavant dans l'histoire.
- L'augmentation de l'emprise urbaine est trois fois plus rapide que celle de la population.

Les conséquences sont nombreuses et génératrices de coûts induits et de phénomènes d'entraînement : problèmes de mixité sociale, de déplacements pendulaires, d'embouteillages, de voirie, de parkings, d'augmentation de CO<sub>2</sub>, de risque d'inondation...

L'un des enjeux fondamentaux du projet d'agglomération est l'urbanisme et le logement.

Il est prévu 10 500 logements nouveaux sur les quinze ans à venir, avec entre autres, des recherches sur les nouvelles formes urbaines.

L'agglomération souhaite attirer des entreprises et le réaliser dans un souci de promotion du développement durable (management environnemental, démarches HQE, services...) ; elle souhaite également développer les formations et les métiers de la montagne, et promouvoir les complémentarités touristiques entre la ville et les massifs.

Toutes ces perspectives de développement s'accompagnent d'un souci de qualité et de maintien d'espaces naturels et de paysages, notamment par l'agriculture.

Les PNR sont cités plusieurs fois dans les documents de projet et de contrat, de même que le projet « grand lac ». Il paraît clair que l'existence des PNR est un atout, et qu'il est dans l'intérêt des habitants de l'agglomération que se maintiennent et se développent harmonieusement, ces territoires de qualité.

L'antériorité des relations avec Chambéry, l'agenda 21 urbain/rural, le travail du PNR du Massif des Bauges avec le SCOT, ont sans doute contribué à créer un consensus au niveau des élus. Il reste à voir comment développer davantage les coopérations et les actions concrètes.

### **Relations des deux PNR avec l'agglomération**

Elles sont encore peu développées, du fait de la jeunesse de l'agglomération et de la préexistence du travail réalisé avec la ville porte Chambéry.

Cependant, la communauté d'agglomération a déjà repris la participation au sein du syndicat mixte « le REVARD » dans le PNR du massif des Bauges et elle va mettre en œuvre progressivement un certain nombre de compétences et d'actions pouvant donner lieu à des relations avec les PNR (voir le tableau page suivante).

Pour le PNR de Chartreuse, le périmètre de révision inclut trois communes de l'agglomération et touche Chambéry. Il faudra définir précisément la déclinaison de la charte et des compétences et les actions possibles sur ces trois communes.

Beaucoup d'actions et de coopérations peuvent se concrétiser, soit avec le syndicat mixte du PNR et son équipe, soit directement avec les communautés de communes.

Les acteurs sociaux et économiques du PNR peuvent également s'investir dans des projets.

## Croisement de périmètres PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges et de la communauté d'agglomération Chambéry-Métropole

**Chambéry-Métropole compte seize communes dont une du PNR du Massif des Bauges :**  
Saint Jean d'Arvey

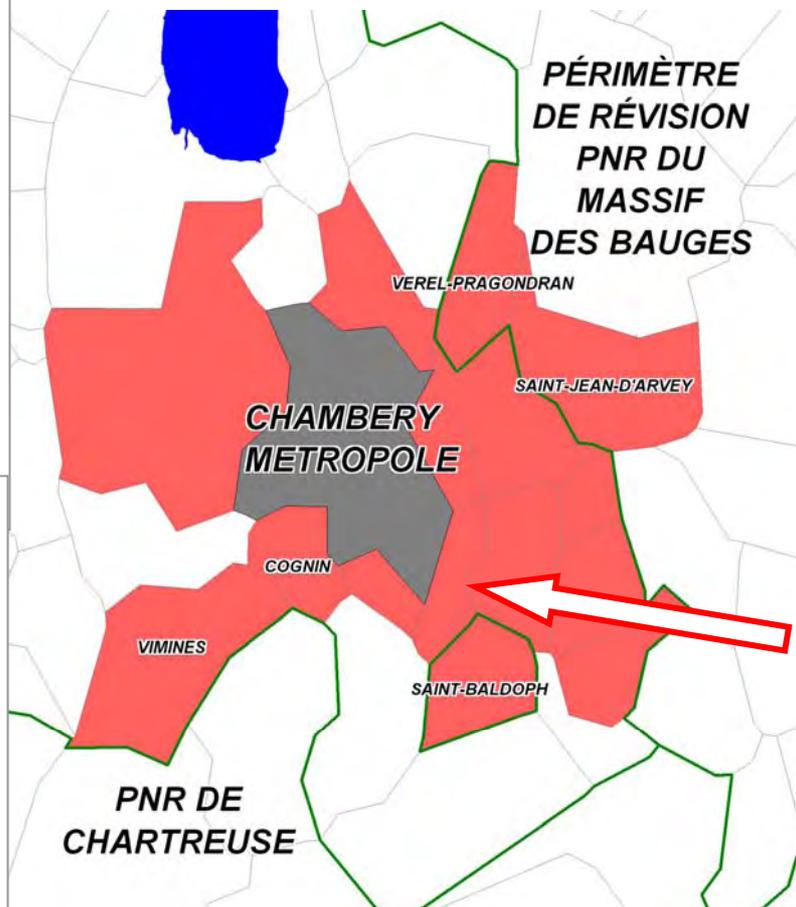
Le périmètre de révision de charte comprend deux communes du PNR adhérentes à Chambéry-Métropole :  
Verel-Pragondran  
et Saint Jean d'Arvey

De même la commune de Curienne a entamé une démarche pour adhérer à Chambéry-Métropole

**Chambéry-Métropole compte seize communes dont une du PNR de Chartreuse :**

Saint Badolph

Le périmètre de révision de charte comprend trois communes du PNR adhérentes à Chambéry-Métropole :  
Saint Badolph  
Cognin  
Vimines



**Les influences réciproques PNR agglomération dépassent les périmètres communs.**

### Les pistes de coopération

Elles se répartissent dans les rubriques suivantes :

- Échanges et information
- Prospective et programmation
- Développement économique
- Maîtrise de l'expansion urbaine
- Agendas 21 et applications
- Développement social et culturel
- Organisation institutionnelle

## Échanges et information

Les personnes interrogées souhaitent que les politiques des PNR soient plus lisibles. Le niveau de connaissance sur les PNR est sans doute bien plus élevé que dans d'autres agglomérations voisines de PNR, du fait des racines familiales des d'habitants, des pratiques de loisirs et des coopérations construites avec Chambéry. Cependant il est encore trop faible, et il faut concevoir un plan de communication sur la durée, avec des actions multiples et parfois renouvelées.

Ceci signifie :

- Un effort important de clarification de la part des PNR (plaquette de charte, messages simples, déclinaisons variées...)
- Un travail approfondi sur les messages grand public, à l'occasion de la mise en place de la Maison des Parcs de Chambéry.
- Un travail de diagnostic d'image et de communication avec les services communication des villes et de l'agglomération et les PNR : perception des messages en quantité et qualité, enjeux, besoins, charte graphique, plan d'action...
- Des rencontres avec visites de sites et d'expériences ou « Eductour » organisées pour les élus, les techniciens des différents services et les membres du conseil de développement.

## Prospective et programmation

- Les agglomérations réalisent souvent des travaux très intéressants d'analyse prospective et de projection stratégique. Les PNR sont concernés par les mêmes évolutions. Ce qui va se passer dans le sillon alpin a déjà des conséquences sur les massifs. Les habitants des PNR vont vivre de plus en plus avec les villes pour le travail, les grands services, la culture, les déplacements et toutes les tendances montrent que la demande de nature et d'espace de qualité est en hausse. Les PNR constituent un atout très fort pour l'attractivité économique et sociale de la vallée. Les destins sont liés.
- Pourquoi ne pas rassembler les forces pour mener les travaux de prospective et pourquoi ne pas en déduire tout naturellement des réponses communes à divers appels d'offres ou procédures de développement ?  
L'existence d'un cadre et d'une programmation permet de passer à l'acte beaucoup plus facilement car Il suscite la convergence et l'ordonnancement des capacités de décisions et d'ingénierie. Ce cadre de travail permet de rassembler plus facilement élus et techniciens.  
L'Etat, la Région et les départements peuvent jouer un grand rôle, en proposant des cadres de coopération.

## Développement économique

Les personnes rencontrées (de la ville et de l'agglomération), ont toutes bien compris qu'il est vital de maintenir une économie en montagne, pour l'équilibre des massifs.

Sans économie, ce sont d'autres territoires qui apparaîtront, avec bien des problèmes de gestion de l'espace, de paysage entraînant une probable baisse d'attractivité pour les citoyens...

Il est donc fondamental d'inscrire l'économie dans cette nouvelle responsabilité d'échanges gagnants/gagnants entre ville et montagne, grâce aux PNR et agglomérations.

- **Circuits courts** : Pousser plus loin la mise en marché encore un peu symbolique bien que tout à fait intéressante avec les marchés de Noël :
- Incitation auprès des producteurs,
- Élargissement vers les artisans et les PME,
- Actions d'appui, d'accompagnement, de formation,
- Organisation aval, opérations concrètes sur marchés hebdomadaires, galerie marchande, grandes et moyennes surfaces (GMS), magasins, Internet,
- Travail de rapprochement entre agriculteurs et artisans commerçants avec les chambres consulaires et les associations professionnelles ; ce travail peut déboucher sur des échanges économiques, sur des démarches qualité, sur des actions de promotion et sur la sensibilisation à l'intérêt des métiers et des formations.
- Appels à projets pour coopération entre porteurs de projet du PNR et de l'agglomération...  
Les 600 000 consommateurs du proche sillon Alpin, malgré leurs réelles demandes de produits locaux, identitaires et de qualité, ne vont pas organiser eux-mêmes le marché (*quoique certaines associations ou coopératives d'achat prennent les choses en main parfois en milieu périurbain, et vont jusqu'à organiser des prises de capital dans de nouvelles formes d'exploitation avec achats programmés de paniers hebdomadaires...*).
- **Bois-énergie** : Travailler sur le rapprochement de l'offre et de la demande en agglomération (chaufferies bois), mettre en place des actions de qualité filière à partir des démarches Parc (notamment la démarche AOC Bois de Chartreuse).
- **Loisirs à la journée** : le vocable « stratégie » a été formulé plusieurs fois.
- Il s'agit d'une stratégie d'offre variée, dynamique, renouvelée, animée et mise en marché en permanence en ville.
- Il s'agit également d'une véritable stratégie d'accueil sur les massifs, à promouvoir et à organiser avec tous les opérateurs privés et publics.
- Il s'agit enfin d'une stratégie financière. Comme dans toute démarche économique il y a un marché potentiel, des retombées à estimer, des investissements, des coûts d'entretien et de fonctionnement.  
Chambéry a su trouver des outils pour participer au plateau nordique et à la station du Margeriaz. Des fortunes se dépensent parfois sur des équipements dits structurants (bases de loisirs, parcs d'attraction...) pourquoi ne pas aller désormais plus loin, et imaginer un concept simple, de mise en réseau et de mise en marché de produits de loisirs et d'activités sur de vrais Parcs dans la vraie nature, en toutes saisons, avec forfaits, abonnements, services, transport, ... Profitable pour tous les investisseurs ?

**Ce concept très novateur, déjà esquissé en Chartreuse**, pourrait donner lieu à une recherche de partenariats financiers pour une opération à l'échelle des deux PNR et de l'agglomération chambérienne (voire plus, avec un programme de type Sillon Alpin et des premières démarches pilotes, pour les agglomérations volontaires).

- **Tourisme Ville / Massifs** : il est suggéré un travail de mise en marché de produits mixtes Ville et Massifs à proposer sur internet et aux opérateurs professionnels :
  - Marché international : insertion dans des voyages à l'échelle de la France ou de l'Europe
  - Tourisme d'affaire : propositions pour séjours de travail, congrès et séminaires

- **Outils d'accueil d'entreprises** : il est possible d'envisager une coopération sur trois plans :
  - Activité et environnement : aide au management environnemental pour petites entreprises et appui aux collectivités pour requalification, extension et création d'espaces d'activité de qualité, même de toute petite taille et pour petites entreprises (espaces intermédiaires, proches ou insérés aux villages)...
  - Immobilier : étude de besoin, notamment pour les activités liées à la montagne, sur massif et en vallée (espaces relais).
  - Accueil : coopération pour la diffusion des offres immobilières et de reprise, accueil et premiers contacts.
  
- **Agriculture**  
 Il serait intéressant de promouvoir la coopération pour créer le lien entre agriculture périurbaine, agriculture de massif et politique foncière. Ce lien est de plus en plus nécessaire à proximité des agglomérations, sur des marchés fonciers très tendus. De réelles questions de prospective sont à poser avec la profession. Certains scénarios sont très alarmistes, concernant la génération prochaine (voir scénarios DATAR). Le développement des politiques contractuelles entre agriculture et collectivités locales est l'une des tendances émergentes. Il ne s'agit pas du seul levier, mais d'un levier qu'il faut peut-être anticiper davantage, en amorçant sans trop attendre, des expérimentations :
  - Appui à l'installation, utilisation en coopération avec la SAFER du futur outil foncier EPFL, foncier relais, expérimentations de nouvelles formules d'investissement mixte si nécessaire, (voir les fermes relais du SICOVAL près de Toulouse ou ce que réalise Renne-Métropole).
  - Appuis aval (filières, mise en marché, circuits courts) ;
  - Mesures agri environnementales locales si nécessaire.

## **Maîtrise de l'expansion urbaine**

Ce volet est largement traité dans les pages précédentes, relatives au SCOT Métropole Savoie et dans les pages suivantes relatives au développement durable.

L'agglomération doit être, bien entendu, un partenaire important des PNR, pour les projets à conduire avec les communes et communautés de communes proches.

Outils fonciers, outils habitats, étude d'impact sur les massifs, relatives aux projets structurants en vallée, projets pilotes, opérations paysage, coupures vertes, corridors écologiques, logement, densité et qualité en zones d'activités, constructions HQE...

## Projet d'agglomération Chambéry-Métropole : de nombreuses connexions possibles avec les PNR

Les quatre orientations du contrat d'agglomération :	Les connexions possibles pour les PNR :
<p><b>Anticiper la croissance urbaine</b> Pour la maîtriser qualitativement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet urbain : refaire la <b>ville sur la ville</b> ou bien construire si présence de transports collectifs</li> <li>• Construire <b>700 logements par an</b>, dont 240 sociaux</li> <li>• Promouvoir l'<b>habitat intermédiaire</b></li> <li>• Renouveler le tissu économique avec un travail de <b>réhabilitation d'espaces économiques</b> occupés et de densification (étages), de promotion des <b>démarches environnementales et paysagères</b>, de promotion des démarches HQE, de création d'espaces, afin de <b>diversifier l'offre</b>, de recherche de qualité pour les <b>services aux entreprises</b>.</li> <li>• <b>Agriculture</b> : vigilance pour maintien d'une agriculture périurbaine viable et pour son rôle dans l'entretien des <b>espaces naturels</b>.</li> <li>• Projet <b>d'outil foncier</b> pour contribuer à tous ces objectifs et également pour sécuriser vis-à-vis des risques de crues.</li> </ul>
<p><b>Assumer la croissance des flux</b> En rééquilibrant le partage modal dans un espace contraint</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transport alternatif</b> à la voiture (parkings relais et bus, billetterie globale, bus et vélo...)</li> <li>• <b>Inter Modalité</b> sur future gare TGV.</li> <li>• Idée (seulement idée) de liaison téléportée avec plateaux ou de navettes.</li> </ul>
<p><b>Affirmer la dimension métropolitaine</b> De la principale porte d'entrée Rhone-Alpine vers les Pays Balkaniques et Danubiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la coopération « <b>Sillon Alpin</b> » (prospective et prévision des grandes fonctions pour l'avenir).</li> <li>• Travail sur l'enseignement et la recherche.</li> <li>• Grands événements et congrès.</li> <li>• <b>Tourisme urbain</b> avec produits urbains et complémentarité montagne.</li> <li>• <b>Maison des Parcs</b></li> <li>• Équipements de métropole et TIC.</li> </ul>
<p><b>Construire une agglomération pour tous</b> Dans une démarche de prévention des inégalités territoriales et de l'exclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personnes âgées</b> : anticiper les besoins et innover.</li> <li>• Plan <b>insertion et emploi</b>.</li> <li>• <b>Métiers de la montagne</b> : continuer le travail sur l'enseignement la recherche, les manifestations, l'accueil des organismes, imaginer un <b>espace relais</b> pour entreprises de montagne...</li> </ul>

## Agendas 21 et applications

Plusieurs démarches agendas 21 se réalisent sur le périmètre de l'agglomération :

- Chambéry,
  - La Motte Servolex (11 500 habitants)
  - Chambéry-Métropole,
  - L'agenda 21 « urbain rural », réalisé avec les PNR.
- 
- La ville de Chambéry élabore son agenda 21 depuis 2003 avec une large concertation (quinzaine de l'écocitoyenneté, forums) et a lancé rapidement des actions concrètes :  
Énergie solaire, actions pour les services de la ville (réduction des produits phytosanitaires, déplacement), démarches HQE, sensibilisation déchets...D'autres actions suivront.
  - La Motte Servolex a lancé la démarche en janvier 2004 et réalisé un questionnaire très complet pour les habitants (voir [www.la-motte-servolex.com](http://www.la-motte-servolex.com)) et quelques actions concrètes dont une certification sur la gestion durable de la forêt communale et la promotion du transport en commun du vélo et des « pédibus » scolaires. Un comité habitant est constitué à partir d'une trentaine de personnes tirées au sort et sollicitées par la mairie. Il cite parmi les priorités : les sentiers, le paysage, les transports, l'agriculture « écologique », la solidarité sociale, l'éducation à l'environnement...Il est évident que la démarche crée un terrain favorable pour des liens avec les PNR qui peuvent se réaliser à de multiples échelles, dont celle des communes.
  - Chambéry Métropole lance la démarche Agenda 21 sur deux axes :  
L'axe services (de la communauté d'agglomération) concerne les diagnostics et axes de progrès par groupes de métiers, pour le travail quotidien des agents et pour l'exercice des compétences sur le terrain. Il se réalisera des formations-actions et des évaluations. Cet axe est très intéressant et peut donner lieu à des coopérations, ou au moins à des échanges, avec le personnel de toutes les collectivités des PNR. Parmi les nombreuses lignes d'actions, se trouvent par exemple les achats durables et éco-responsables.  
L'axe territoire (de la communauté d'agglomération) se réalise avec 7 ateliers participatifs, dont l'un concerne les liens avec les territoires voisins. L'agglomération est déjà en pointe sur des sujets comme les déchets, la gestion de l'eau, la densification sur les zones d'activité, les pistes cyclables, les éco-bus...On imagine très bien des coopérations avec les territoires de PNR sur de nombreux sujets (voir tableau).

## Agendas 21 et développement durable : une très bonne entrée pour coopérer entre PNR et agglomérations

<b>Déchets</b>	Association au <b>plan de réduction volumes</b> de déchets par le tri et le compostage individuel (alternative à l'extension des capacités de l'incinérateur)
<b>Eau</b>	Association à un <b>plan d'économie et de gestion</b> de la ressource, travail sur la prévention des coûts de traitement
<b>Énergie</b>	Association à des <b>démarches de promotion</b> et de sensibilisation (bois, solaire, économies ...)
<b>Déplacements</b>	Travail sur les <b>plans de déplacements</b> locaux ou d'entreprise, recherche de solutions, pour la semaine (travail) et pour le week-end (tourisme) co-voiturage, navettes... Lancement <b>d'opérations tests</b> , comme les formules « ATOUTS » de l'agglomération.
<b>Ecocitoyenneté</b>	Promotion des <b>comportements eco-responsables</b> dont la réduction des brûlages, des produits phytosanitaires, l'usage des déchetteries, l'énergie...
<b>Management environnemental</b>	Coopérations et échanges pour actions vers les <b>entreprises de toutes natures</b> (dont artisanales, commerciales, agricoles) et pour les zones d'activités.
<b>Habitat intermédiaire</b>	<b>Expérimentations et échanges</b> sur les logement juxtaposés, imbriqués ou superposés, avec entrées indépendantes, surfaces privatives à l'air libre, terrasses plantées, usage des pentes, qualité des espaces collectifs...
<b>Démarches HQE</b>	Coopérer pour envisager aussi des <b>opérations modestes et simples</b> et des bonifications sur démarches classiques
<b>Paysage</b>	Coopérations techniques, <b>démarches participatives</b> , par exemple avec une école, sur communes en périmètre agglomération et PNR Expositions à la maison des Parcs.
<b>Achats éco-responsables</b>	Coopération sur sensibilisation et Promotion de <b>l'offre en provenance des PNR</b> . Possibilité de travail avec les cantines.
<b>Services des collectivités</b>	Coopération et échanges par <b>groupes de métiers et par thèmes</b> .
<b>Éducation à l'environnement et à la montagne</b>	Prolongement des actions liées à la maison des Parcs de Chambéry, travail d'appui et de coopération pour <b>accueil de public</b> et en particulier de <b>classes à la journée</b> .

## Développement social et culturel

Cette piste n'est pas à négliger, même si la mise en œuvre n'est pas forcément conduite par le PNR. Cela se déroule sur le territoire du PNR qui peut contribuer à impulser, à coordonner, ou simplement à mettre en contact ou bien aider pour un montage de dossiers...

Sur le plan social, les échanges possibles sont nombreux :

- Personnes âgées : décloisonner les territoires, les réseaux, les services
- Insertion sociale et professionnelle : profiter de l'expérience de la politique de la ville et proposer des échanges de services pour favoriser la mobilité et les « ruptures favorables » (chantiers, formations, stages, activités).
- Travailler sur les métiers de la montagne.

Sur le plan culturel, outre les appuis et le relais en termes de communication, pour les activités, les hébergements de stages en montagne et les événements (la maison des Parcs sera utilisée), un programme ou un événement de type Ville/ Massif pourrait être créé (exemples : événement sport-nature ou rencontre inter-montagnes, ou festival des montagnes du monde...).

## Organisation institutionnelle

Les premières coopérations établies avec la ville de Chambéry, donnent lieu à des intentions favorables exprimées de part et d'autres par tous les partenaires rencontrés.

- La volonté de **passer à l'acte** exprimée par les élus et quelques rencontres entre présidents.
- Un **projet de coopération** clair pour chaque partie : les enjeux, les raisons, les ambitions, les contenus attendus. Sur ce plan, les chartes des PNR en cours de révision, vont permettre d'exprimer les attentes, vis-à-vis de leurs partenaires urbains.
- L'**association** de l'agglomération au projet des PNR, en plus des villes portes :
  - Au minimum, approbation de la charte par le conseil communautaire.
  - Il serait souhaitable que se réalise en plus l'**adhésion aux syndicats mixtes des PNR**, en tant qu'agglomération-porte, dans un collège d'EPCI ou urbain spécifique et pour un objet précis.
- Un **organe de réflexion et de suivi** d'actions commun : peu importe le nom (commission Urbain/Rural, conseil Ville Massif...), il sera nécessairement **transversal** (toutes thématiques) et à géométrie variable (une agglomération plus 2 PNR ou un PNR plus une ou plusieurs agglomérations) ou bien à échelle plus grande encore (sillon Alpin). Il semble que pour un travail de prospective et pour le programme interdépartemental, le sillon Alpin soit la bonne échelle. Après quoi, il faut raisonner de manière pragmatique et viser l'efficacité en fonction de chaque situation.
- Des **élus coordonnateurs** : les relations se construiront autour « d'élus pivots », qui solliciteront leurs collègues ou leurs services. La pertinence de cette fonction a été bien démontrée par la réussite du travail de Michel Gérodolle, adjoint au maire de Chambéry, chargé des relations avec les Parcs. Cette fonction pourrait se créer pour chaque PNR et agglomération. Au sein d'un même PNR, la fonction peut se réaliser en équipe avec un coordinateur et des élus proches ou membres des diverses agglomérations (exemple Chambéry, Albertville, Annecy, pour le Massif des Bauges).
- **Une ingénierie de coopération** : les sujets et les intentions de coopération ne manquent pas. L'absence de moyens financiers n'est pas le seul facteur limitant comme le montre l'expérience de Chambéry. En effet avant de réunir les moyens et de passer à l'acte, un travail d'ingénierie très polyvalent est nécessaire : *Travail avec les élus urbains et ruraux, soutien aux élus coordinateurs, travail avec toutes sortes de services développement et de techniques, animations et travail participatif, ingénierie de projets, accompagnements d'acteurs, montage et suivi de programme, communication, organisation...*  
Le projet évoqué dans la nouvelle charte du Massif des Bauges est la création d'un poste intégré au Parc, co-financé par la ville et l'agglomération Chambéry-Métropole. L'organisation du travail du ou des postes, entre les différents PNR et agglomérations, sera à négocier pour définir les financements en conséquence. Le travail d'ingénierie pourra également être réalisé avec les moyens existants, pour les actions concrètes (chargés de mission des thèmes économie, agendas 21, transports, déchets, paysage...). Il faudra pour cela des demandes exprimées clairement par les élus, et les dirigeants de structures, afin de pouvoir constituer ces « équipes projet ».

Les PNR peuvent peut-être sollicité un accompagnement en méthode, pour la mise en place de cette nouvelle fonction d'ingénierie de coopération.

## La dynamique « Sillon Alpin »

### Concept

L'espace de développement « Sillon Alpin » se situe sur les 150 KM Nord-Sud de Genève à Voiron en passant par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble.

Cet espace inclut les massifs bordant les grandes vallées et donc les trois PNR du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors.

Il s'agit d'un territoire offrant une combinaison attractive favorable : villes, transport, tissu économique, image, paysages, espaces naturels et de loisirs.

Le concept de Sillon Alpin est né d'un premier réseau de villes et des conférences des trois départements des Alpes du Nord (Haute-Savoie, Savoie, Isère) après des études montrant la dynamique particulière, et la prise en compte de cet espace par le gouvernement, pour la préparation de la Directive territoriale d'aménagement Alpes du Nord.

La conférence des départements du Sillon Alpin a défini une « charte d'objectifs »

Portant sur trois orientations fortes :

- Un ruban technologique : investissements sur la recherche, et les pôles technologiques, ... Et haute qualité environnementale.
- Un laboratoire sur l'action publique foncière : outils et moyens sur le foncier et le logement.
- Une métropole en réseau : transport interurbain, universités, grands équipements

### Repères sur le Sillon Alpin

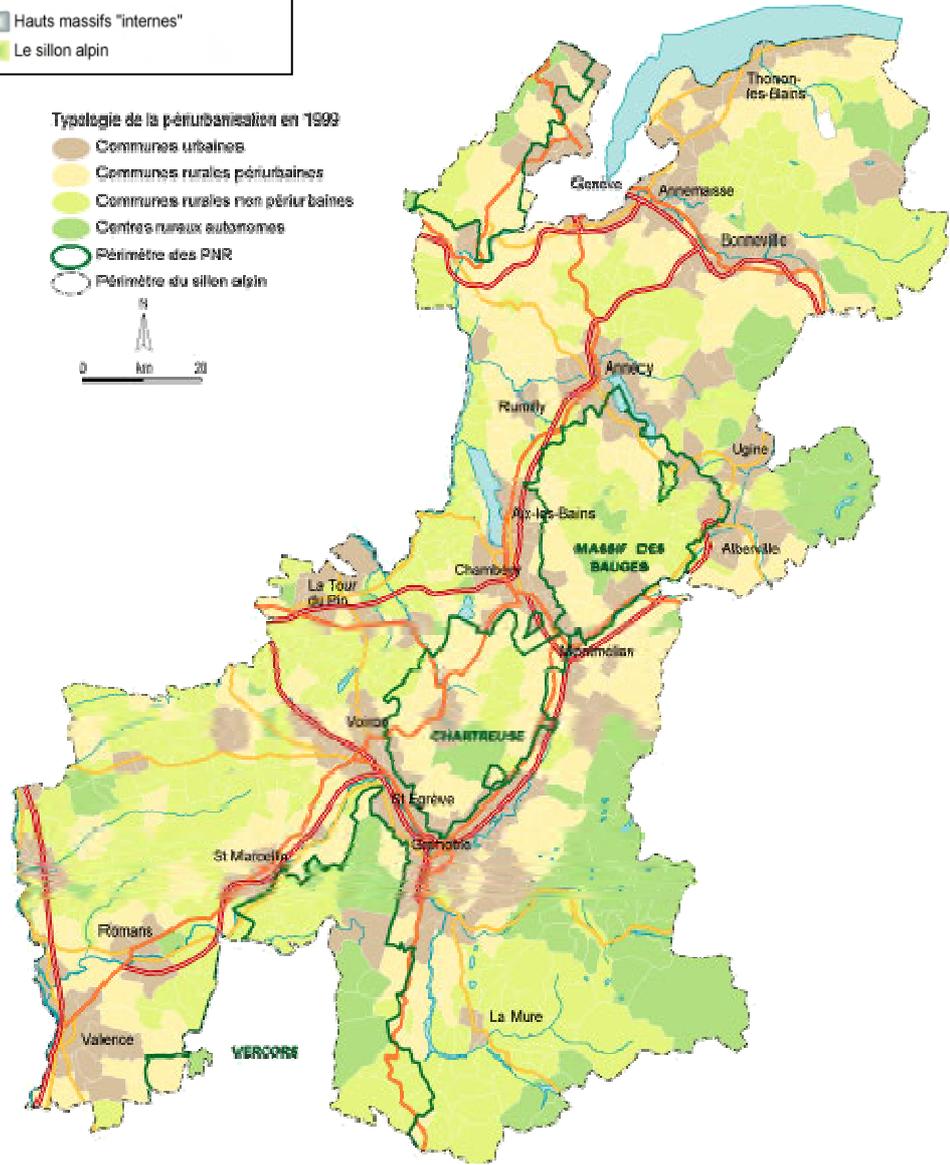
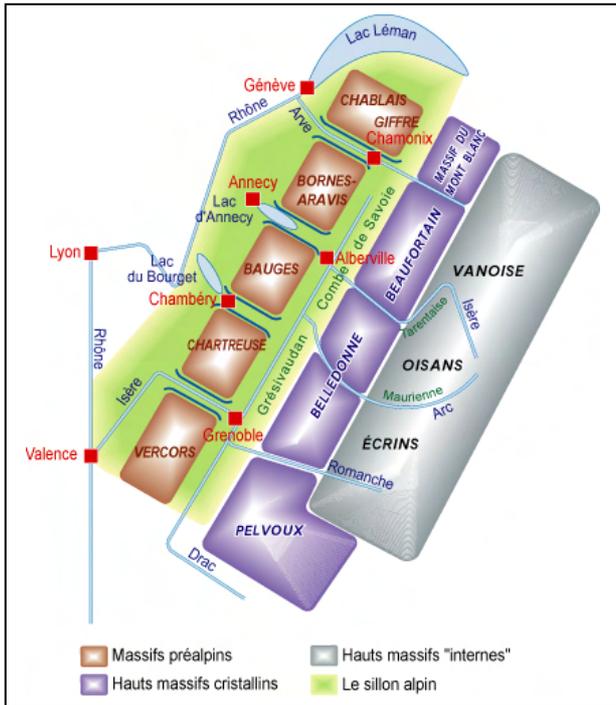
- 1 620 000 habitants + 1 % de croissance par an depuis vingt-cinq ans
- 800 000 emplois + 1 % de croissance par an depuis vingt-cinq ans
- Premier site de recherche après Paris
- Forte dynamique économique
- Carrefour international

### Appel à projet DATAR

La DATAR a lancé un appel à projet pour une quinzaine de métropoles.

- Il s'agit en 2005 et 2006 de concevoir un projet métropolitain,
- Puis de signer et de réaliser à partir de 2007 un contrat métropolitain.
- L'ingénierie de coopération, les études et actions immatérielles seront soutenues dès la phase projet pour 3,5 M€ partagés entre les 15 métropoles retenues au niveau national.
- Les investissements seront pris en compte au cours du contrat.
- Cet appel est motivé par la faiblesse relative des métropoles françaises, notamment en matière de rayonnement sur le plan de l'économie et de la recherche, au regard des métropoles européennes.
- Il s'appuie sur le constat du rôle de plus en plus moteur des métropoles pour le développement économique national.

# Schéma et cartes du Sillon Alpin



Il s'agit donc d'anticiper le développement de ces « motrices territoriales », en visant des stratégies originales à la fois politiques et techniques, dans une optique de développement équilibré.

## **En quoi les PNR pourraient être concernés ?**

- Les trois PNR sont inclus dans le territoire défini par le sillon alpin.
- Toutes les études montrent que la prise en compte du développement durable, oblige une agglomération à considérer l'espace de réflexion et d'intervention sur un territoire beaucoup plus large (source DATAR).
- De fait, les trois PNR sont inclus dans des territoires vécus, à la fois urbains et ruraux. Les citadins vivent avec les paysages de montagne et leur potentiel de ressourcement et de respiration. Les ruraux vivent de plus en plus avec la ville, pour leur travail ou pour celui de leur conjoint, pour les grands services et pour leur espace relationnel et d'activités.
- Les trois PNR sont concernés directement et indirectement par les impacts de ce qui se réalise en vallée : politique du logement et de l'urbanisme, équipements, pôles économiques, transports...
- L'existence des trois PNR (avec celle des autres massifs et des grands lacs) est, et sera de plus en plus, un atout très fort et assez exceptionnel au niveau européen, pour l'attractivité globale du territoire Sillon Alpin. Cela est encore plus vrai si l'accueil de chercheurs et de personnels très qualifiés devient un objectif.
- Mais ces territoires ne sont pas exempts de bouleversements. L'équilibre entre l'économie locale, la gestion de l'espace et le cadre de vie évolue très rapidement.
- Les trois PNR sont soumis à une pression foncière de plus en plus forte, à des flux automobiles grandissants, à de nouvelles fréquentations touristiques, à une périurbanisation galopante (avec une forte consommation d'espace), à une évolution de la mixité sociale... Les habitants deviennent plus riches, mais les territoires perdent de leurs richesses...
- À l'instar des agglomérations, il n'est pas possible non plus pour les PNR, de raisonner développement durable sans tenir compte de la dynamique des vallées et du Sillon Alpin.
- Ils ne peuvent « résister » isolément et conserver leur qualité patrimoniale, paysagère et environnementale, dans une stratégie classique de mise en valeur et de protection du patrimoine diffuse et morcelée selon les communes et selon les différents thèmes d'intervention.
- L'approche des Projets de Parcs, comme nous l'avons évoqué tout au long de ce document, doit être modifiée en profondeur, en tenant compte de ces constats et des grandes tendances d'évolution.
- Il s'agit non seulement du contenu des futures chartes, incluant notamment des axes d'intervention forts sur l'espace et l'urbanisme, et davantage de coopérations avec les agglomérations et les outils d'aires urbaines, mais également de la philosophie même des projets, voire de la nature de leur portage.
- Il est possible de viser à moyen terme beaucoup plus qu'une coopération avec le réseau des villes et agglomérations. Il est possible de viser une alliance ville / massifs dans un esprit de reconnaissance, de réciprocité et d'intérêts bien compris.

## L'appel à projet DATAR : une opportunité pour franchir un cap ?

Il ne faut pas voir dans l'appel à projet DATAR, la seule opportunité financière.

Il est demandé finalement à travers l'appel à projet métropolitain, un certain type de projet de territoire sur une échelle atypique. La DATAR, la Caisse des Dépôts, les ministères concernés, les grandes collectivités, savent bien que l'essentiel est dans la dynamique du projet (et non pas dans la logique de guichet). Par exemple, les Pays les plus intéressants et les plus efficaces sont ceux qui, dans la période de définition du projet, ont su définir des stratégies originales et ambitieuses, couplées à de nouvelles alliances et à la mise en place d'organisations solides. Ils sont en général également bien financés et bien accompagnés par des partenaires qu'ils ont su convaincre et regrouper. Au final, ils sont plus pertinents et plus efficaces.

Il en sera certainement de même (si l'esprit de l'appel à projet est respecté dans les faits), pour les futurs projets de territoires métropolitains. D'ailleurs le document DATAR cite de manière très explicite des critères liés à la stratégie originale, à l'organisation politique et technique, à la consultation des acteurs socioéconomiques, à l'articulation des différentes politiques territoriales...

Il faut donc proposer dans la phase projet, un travail de mise en place de tous ces « ingrédients stratégiques de réussite », donnant lieu à la préparation des mesures du contrat à réaliser à partir de 2007.

L'existence des trois PNR au côté des « agglomérations en montagne » et des autres lacs et massifs, avec leur capacité d'entente, de coopération et d'ingénierie peut permettre de proposer une stratégie très forte et très originale.

Il est possible de proposer aux agglomérations bien plus que le « ruban urbain et technologique interconnecté, relié à l'Europe et doté de surcroît de très jolis jardins de montagne ».

Il serait dommage en effet, de considérer la montagne seulement comme « un plus », ou comme un « bel argument d'image ».

Il est possible de miser sur la réalité des territoires vécus « villes/massifs » et de proposer une stratégie de rayonnement, d'accueil, de vie et d'économie, avec la montagne :

- **Technologie, recherche, économie** : pourquoi ne pas mettre en avant, comme le fait déjà Chambéry, la spécificité « montagne », afin de proposer des véritables axes de technologie et d'innovation : énergie, bois, eau, ingénierie environnementale, matériels de montagne, technologies sportives, transports vallé/montagne, éco-constructions, sciences du vivant, coopération décentralisée ?...
- **Loisirs et tourisme de proximité** : il existe un fort potentiel de coopération avec les agglomérations et les villes, pour développer l'offre nature et pour la diversifier en toutes saisons, dans un esprit de préservation et de gestion des ressources et des paysages. Cette offre « Massif et Nature » avec ses retombées économiques nouvelles et locales est certainement l'un des axes forts à développer.
- **Habitat et espace de vie** : les massifs vont, à des degrés divers, accueillir de nouvelles populations. Compte tenu du « désir de campagne » actuel et de leur attrait indéniable, il est vraisemblable que la demande persiste durablement. Les élus, pour l'essentiel, ne souhaitent pas bloquer l'urbanisation.

Mais ils ont besoin d'outils, de moyens significatifs et d'ingénierie performante et suffisante pour raisonner à long terme et pour viser une qualité digne de leur territoire, tout en préservant une certaine mixité sociale.

Les massifs feront partie de l'offre globale Habitat pour les populations à accueillir. Cet accueil, par ses impacts sur l'espace, ne doit pas hypothéquer la qualité et l'attractivité globale du sillon Alpin à long terme.

Il faut donc dans une stratégie d'alliance proposer un axe fort et ambitieux avec des coopérations solides, de la recherche, des expérimentations, des mesures et des moyens pour le volet espace/ foncier/ urbanisme et architecture.

Le sillon Alpin pourra sur ce plan devenir une « métropole montagnarde en réseau ».

- **Transport villes /massifs** : pour augmenter la qualité de vie sur le Sillon Alpin, il ne suffit pas de développer les grandes infrastructures (aéroports, autoroutes TGV, Tunnels, Fret), et les transports inter urbains.

La croissance des flux automobiles pose des problèmes d'engorgement, de capacité des voies, de paysage, de pollution, de bruit, d'emprise foncières (parkings, ronds-points...). Au-delà de 20 minutes de voiture, les parkings relais / bus ne sont pas utilisés. Que va-t-il se passer par exemple, quand le PNR du Massif des Bauges aura accueilli vingt mille habitants de plus d'ici 2020 ?

Les flux automobiles pendant les week-end sont également en constante augmentation et ne sont pas sans effets dans les communes d'accueil et dans celles traversées.

Ce volet transport pour le territoire vécu et pour le quotidien des habitants sera très important dans les années à venir. Il peut constituer un véritable argument d'attractivité et de qualité territoriale et même un défi technologique. Pourquoi ne pas se donner les moyens d'innover en la matière ?

- **Développement durable** : il s'agit d'un axe fort. Il est possible en complément des démarches communales ou intercommunales toujours intéressantes, en coopérant sur des axes transversaux : eau, énergie, déchets, management environnemental même pour les petites structures, démarches HQE, agriculture périurbaine et montagnarde, achats et filières locales, services, éco-citoyenneté, éducation, méthodologie.

### Condition de méthode et de déclenchement

L'éventuelle réponse de type Villes/ Massifs (ou métropole en montagne) à appel à projet métropolitain, ne peut s'envisager sérieusement sans un investissement minimal en production méthodologique conjointe, ni sans négociations entre élus à propos du sens, de l'ambition et du cap à donner.

Si les élus le souhaitent, il faut amorcer rapidement les contacts pour engager le processus de production du document de candidature. Le président du PNR du Massif des Bauges a déjà manifesté par courrier au maire de Chambéry son souhait de participation. Il faut démarrer vite pour espérer une réponse de qualité, élaborée avec les PNR.

Bien entendu, la réponse devra comporter (comme cela est demandé), un volet sur l'organisation politique et technique qu'il faudra définir avec les PNR et les autres territoires de massif. Plusieurs hypothèses peuvent s'envisager (représentations villes / massifs par le biais des coopérations locales engagées avec les agglomérations et/ou représentation inter massifs ?...).

Une méthode pertinente doit être proposée dans le dossier, grâce à laquelle la solidarité Sillon Alpin Villes /Massifs prendra corps, et par laquelle la « vision commune » sur les enjeux l'ambition territoriale se renforcera et s'élargira.

Enfin les projets et dispositifs de coopération transversaux doivent se préparer très en amont afin de proposer des contenus originaux et opérationnels au moment du contrat.

Quatre échelles de projets transversaux sont à prendre en compte pour les projets, outils, opérations, dispositifs, mesures, actions, de tous types :

- L'échelle inter-agglomérations : projets conduits sur les vallées ;
- L'échelle agglomérations / massifs : projets réalisés au sein d'une aire urbaine donnée ;
- L'échelle inter massifs et zones rurales : échanges, coopérations, promotion, organisation de filières courtes...
- L'échelle Sillon Alpin Ville /Massifs : recherche et technologie montagne, coopérations et outils habitat et espaces de vie, ... études d'impacts...coopération décentralisée.

Et pourquoi ne pas envisager un voyage d'études, s'il existe un autre territoire européen en avance sur le plan de l'alliance villes/massifs ?

Si les propositions des PNR ne prennent pas corps dans la dynamique Sillon Alpin, ou si l'intégration des massifs est partielle et timide, il faudra néanmoins persévérer dans cette direction avec les agglomérations et rechercher par ailleurs d'autres procédures, ou programmes. En cela, l'Etat et la Région peuvent jouer un rôle très important.

## **Synthèse et recommandations**

## Un territoire pionnier

Chambéry est une ville pionnière en matière de coopération avec les PNR.

Plusieurs villes-portes avaient déjà travaillé avec des Parcs pour une action ou un thème particulier. Mais Chambéry fut la première à se constituer partenaire du développement et des projets de territoire dans leur ensemble. Se positionnant comme une ville en montagne, elle a défendu une vision originale de l'intérêt commun. Les élus ont compris et expliqué autour d'eux, que les Parcs ne sont pas uniquement des « espaces préservés », des « terrains de loisirs » et des « arguments d'image » pour l'attractivité économique. Cette nouvelle posture urbaine de partenariat réciproque, engagée sur la base d'une reconnaissance politique, a ouvert une nouvelle piste que l'on peut qualifier de « coopération solidaire ».

C'est ainsi que sous l'impulsion du maire, Louis Besson, et pilotée par M Michel Gerodolle, maire adjoint et délégué de la ville aux deux PNR, elle a participé activement à la vie des Parcs et a engagé simultanément plusieurs types d'actions concrètes, crédibilisant la démarche et défrichant davantage la piste tracée en terrain nouveau : *Circuits courts, lien pédagogique, tourisme de proximité, sentier GR reliant les deux PNR par la ville, Agenda 21 urbain / rural, participation à des syndicats de stations, ingénierie de programme...*

Cette démarche pionnière de la ville se prolonge de manière exemplaire, à travers le projet de Maison des Parcs : espace vitrine, de promotion, de sensibilisation, de rassemblement d'acteurs, de pédagogie. Elle fait entrer les parcs en ville et permet à Chambéry de rendre dynamique, son image de ville en montagne.

Chambéry peut faire en sorte que la démarche pionnière amorcée se prolonge et s'amplifie, en œuvrant pour qu'elle soit expliquée, expérimentée et partagée plus largement, au sein de l'agglomération Chambéry Métropole et au sein du syndicat mixte de SCOT et de pays Métropole Savoie.

## Un territoire à échelle multiple

L'ensemble du pôle urbain est organisé, autour de Chambéry, en plusieurs échelles :

- agglomération, sur un territoire de plus de 100 000 habitants,
- SCOT et Pays, sur un territoire de plus de 200 000 habitants,
- Métropolitaine, sur le grand Sillon Alpin de plus de 1 million d'habitants.

Les élus ont bien compris, que la façon de considérer le développement est en train de changer considérablement et ceci très rapidement. En quatre ans, la communauté d'agglomération a pris forme et s'est dotée de compétences fondamentales : économie, logement, déchets, eau, insertion, transports, équipements, schéma de secteur. ..

Il s'agit d'une évolution considérable, que les élus des PNR ne mesurent pas toujours.

Une nouvelle culture de développement territorial s'invente et prend corps.

Les élus réfléchissent et agissent au quotidien sur des territoires multiples .

L'enjeu pour les PNR est de s'associer à ces politiques de territoires car les destins sont liés.

Les enjeux de développement de la région urbaine chambérienne se déclinent horizontalement, en vallée, et verticalement en massifs.

Les barrières naturelles ne protègent plus les espaces naturels, les paysages, l'économie agricole et forestière. Le développement économique et urbain a des impacts sur les montagnes. Ainsi pour

l'agglomération, il n'est pas possible de raisonner pleinement, en terme de développement durable, sans tenir compte des massifs.

Les élus ruraux, quant à eux, voient leur population évoluer et ne peuvent plus gérer l'espace et leur commune, sans tenir compte de la ville, sans affirmer de nouvelles positions en matière d'urbanisme et de logement et sans coopérer et mobiliser de nouveaux outils.

Les élus urbains et ruraux partagent de fait, une responsabilité commune vis-à-vis des générations futures.

**En raisonnant** sur différentes échelles horizontales en vallée, **et verticales en massifs, la région chambérienne** est potentiellement à nouveau pionnière.

### **Coopérer sur un même territoire vécu**

Les élus et techniciens rencontrés, de la ville, de l'agglomération, du SCOT, et des deux PNR, partagent des enjeux de développement durable et de territoires de qualité, viables et vivables. Il en est de même de nombreux habitants, pour qui les massifs, les villes et les vallées font partie de l'espace vécu et parcouru. L'agglomération n'a pas de visée colonisatrice. Elle souhaite faire « la ville sur la ville » et pour les urbains, le maintien des paysages et des espaces naturels reste plus que jamais fondamental. Comme dans bien des régions urbaines, ce sont surtout les citoyens qui avancent vers le rural.

La péri-urbanisation génère également des répercussions négatives en ville et tout le monde souhaite garder une montagne pâturée, des forêts exploitées et des villages de qualité.

Les PNR n'adoptent pas une posture de « retranchement territorial », ils ne se concentrent pas exclusivement sur le patrimoine et sur la préservation de l'économie traditionnelle, par la valorisation en circuits courts et en tourisme de nature. Ils sont d'abord des territoires et des projets de territoires, fondés sur l'analyse de la réalité et sur une projection dans l'avenir à dix ans au moins et à l'échelle de la génération future. Les élus des PNR, maires et conseillers communautaires, ont bien compris que le devenir de leur commune, de leurs espaces, de leur massif est également lié à ce qui se passe dans l'agglomération et dans le Sillon Alpin. Ils sont attentifs aux projets urbains. Leur ambition est d'accepter une certaine évolution sociale et économique dans la mesure où elle peut contribuer au maintien des ressources de toutes sortes, nécessaires pour préserver et valoriser un territoire de qualité et alimenter le développement.

De nombreuses pistes d'action conjointes sont envisagées :

*Circuits courts, bois-énergie, loisirs à la journée, mise en marché touristique, outils fonciers, logement, habitat intermédiaire, agriculture périurbaine, réseau d'accueil pour un certain type d'activités en montagne, transport villes / massifs, déchets, eau, pédagogie, réseaux de services, coupures vertes, corridors écologiques, aménagements touristiques et entretien, ...*

Le potentiel de coopération existe.

De nombreuses actions sont possibles avec des retombées positives en montagne et en vallée.

## Une coopération solidaire à échelle multiple

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges, disposant des compétences techniques, a déjà mis en œuvre une coopération avec le syndicat de SCOT. Cette nouvelle manière de travailler permet de promouvoir une même démarche autour d'Albertville et d'Annecy.

Les deux PNR sont en phase de révision de charte. Cette démarche d'analyse et de réflexion en profondeur, va donner lieu à de nouvelles orientations pour dix ans.

Le travail réalisé par le PNR du Massif des Bauges avec Chambéry et avec le syndicat de SCOT Métropole Savoie, couplé aux évolutions constatées, donne lieu à une prise de conscience forte et à une ouverture sans précédent pour la coopération.

Par ailleurs, une définition du projet de territoire métropolitain Sillon Alpin est en cours, pour répondre à un appel à projets DATAR. C'est l'occasion pour l'agglomération Chambéry Métropole de prolonger et de renforcer la démarche de la ville-porte.

Il est maintenant possible de promouvoir, un projet particulièrement innovant et percutant à l'échelle nationale et européenne, de « métropole montagnarde en réseau », avec une véritable participation des massifs et un développement équilibré et porteur pour les générations futures.

Il est très intéressant de disposer d'un tel cadre de travail. Il permet d'accélérer les convergences de vues et de rassembler beaucoup plus facilement les énergies et les moyens. Cette procédure n'en exclut pas d'autres. La région, notamment, est très sensible à ces enjeux de coopération.

Sur le fond, et pour consolider les fondations d'une telle ambition, il serait cohérent que l'agglomération puisse s'associer à sa manière, au portage des projets de PNR.

Cela permettrait d'expliquer clairement la démarche, à tous les élus, urbains et ruraux, puis de communiquer auprès des habitants :

- Délibération à minima sur les chartes des PNR ;
- Adhésion au syndicat mixte des PNR en tant qu'agglomération-porte, pour un objet spécifique (cela est tout à fait réalisable, en plus du maintien de l'adhésion de la ville porte) ;
- Vice(s)-président(s) ou « élu(s) pivot(s) », chargé(s) des relations avec les agglomérations (sur la voie tracée par Michel Gerodolle pour Chambéry),
- Commission ou organe agglomération / massifs, pour organiser une réflexion partagée à échelle variable (organe intégré ou en lien avec ce qui se définira au sein du Sillon Alpin),
- Ingénierie de coopération et de programmation (échelle à définir).

La destination est visible. Il reste à tracer la route et à se mettre en chemin.

## **ANNEXES**

Mise en parallèle des compétences de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole et des missions des deux PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges.

## Les croisements des compétences de Chambéry-Métropole avec la charte et les missions du PNR du Massif des Bauges

(Fait avec le projet de Plan de PNR à améliorer avec la lecture du projet de charte)

Possibilités de croisement	Compétences Chambéry-Métropole	Charte et missions Massif des Bauges
<b>Directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur et schéma de secteur</li> <li>- Études et réalisations de pistes cyclables d'intérêt communautaire.</li> <li>- Participation au capital des SEM dont l'objet est conforme aux compétences communautaires.</li> <li>- Réalisation d'opérations de mandats pour communes adhérentes ou autres groupements.</li> <li>- Études et réalisation d'actions de développement économique d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p>Développer les Alliances ville-massifs dans tous les domaines</p> <p>Contenir l'étalement urbain</p> <p>Sentiers, itinéraires</p> <p>Connexion avec tourisme urbain</p> <p>Pôles touristiques produits mixtes (lac, urbain et montagne)</p> <p>Pôles d'emploi, de services et de commerces</p>
<b>Indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.</li> <li>• Eau et Assainissement.</li> <li>• Dispositifs contractuels de développement urbain et de développement local et de l'insertion économique et sociale.</li> </ul>	<p>Valorisation de déchets</p> <p>Gestion de l'eau et du réseau hydrographique</p> <p>Pôles d'emploi, de services et de commerces</p>
<b>Par les impacts de l'exercice des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de zones d'activités industrielles commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques.../... d'intérêt communautaire.</li> <li>- Étude et création de ZAC.</li> <li>- Transports urbains.</li> <li>- Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</li> <li>- Politique du logement (PLH, études, améliorations de parc, gestion du fichier logement, ...).</li> <li>- Voirie communale d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p>Pôles d'emploi de services et de commerces</p> <p>Programme logements locatifs et rénovation</p>

**Les compétences de Chambéry-Métropole permettent d'envisager des coopérations avec les PNR ; et si l'on tient compte de compétences des EPCI du Parc, les possibilités de coopération vont bien au-delà.**

## Les croisements des compétences de Chambéry-Metropole avec la charte et les missions du PNR de Chartreuse

Possibilités de croisement	Compétences Chambéry-Metropole	Charte et missions Chartreuse
<b>Directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur et schéma de secteur</li> <li>- Études et réalisations de pistes cyclables d'intérêt communautaire.</li> <li>- Participation au capital des SEM dont l'objet est conforme aux compétences communautaires.</li> <li>- Réalisation d'opérations de mandats pour communes adhérentes ou autres groupements.</li> <li>- Études et réalisation d'actions de développement économique d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p>Maîtrise, gestion des espaces et paysages Urbanisme et architecture</p> <p>Tourisme d'accueil et Tourisme sportif</p> <p>Renforcer le tissu économique</p>
<b>Indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.</li> <li>• Eau et Assainissement.</li> <li>• Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.</li> </ul>	<p>Valorisation de déchets</p> <p>Gestion et protection de l'eau</p> <p>Renforcer le tissu économique</p>
<b>Par les impacts de l'exercice des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de zones d'activités industrielles commerciales tertiaires, artisanales, touristiques.../... d'intérêt communautaire.</li> <li>- Étude et création de ZAC.</li> <li>- Transports urbains.</li> <li>- Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</li> <li>- Politique du logement (PLH, études, améliorations de parc, gestion du fichier logement, ...).</li> <li>- Voirie communale d'intérêt communautaire.</li> </ul>	<p>Renforcer le tissu économique</p> <p>Promotion de la pratique culturelle</p> <p>Urbanisme et architecture Études sur dessertes massif</p>

**Les compétences de Chambéry-Métropole permettent d'envisager des coopérations avec les PNR ; et si l'on tient compte de compétences des EPCI du Parc, les possibilités de coopération vont bien au-delà.**

Dans la collection des "**Cahiers d'enquêtes et d'analyses** "

Ces cahiers permettent de publier les résultats de travaux conduits par le service, en propre ou en partenariat, sur divers sujets relatifs aux préoccupations des élus des collectivités (les compétences, le foncier, les nouveaux habitants, l'intérêt communautaire...).

Ils proposent également des analyses sur des sujets relatifs aux évolutions de l'intercommunalité (juridiques, fiscaux, institutionnels). Certaines de ces analyses (sur le fonctionnement participatif et sur l'articulation de différents niveaux de collectivités territoriales) sont issues d'entretiens avec les élus et techniciens de ces territoires.

Ces cahiers sont diffusés gratuitement par courrier.

Ils sont également téléchargeables sur le site [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net) à la rubrique Publications.

N°1	E45 Intérêt communautaire. Compte rendu d'enquête. 2002
N°2	E47 Les commissions locales d'évaluation des charges transférées 2002
N°3	E48 Espaces ruraux et pôles urbains, éventail de situations et premiers enseignements 2002
N°4	E52 Le personnel des communautés de communes à fiscalité propre (enquête) 2003
N°5	E53 La Dotation de solidarité des Communautés de communes à fiscalité propre (enquête). 2004
N°6	E54 Fonctionnement participatif PNR Ballon des Vosges 2004
N°7	E55 Fonctionnement participatif PNR Brenne 2004
N°8	E56 Fonctionnement participatif PNR Monts d'Ardèche 2004
N°9	E57 Fonctionnement participatif Pays du Val d'Adour 2004
N°10	E 58 Analyse des relations entre le PNR des Caps et Marais d'Opale et les communautés 2002 d'agglomération de Saint-Omer et du Boulonnais
N°11	E 59 Analyse des relations entre le PNR de Brière et les communautés d'agglomération 2003 de la Région Nazairienne et de l'Estuaire et de Cap Atlantique
N°12	E 60 Analyse des relations entre le PNR des Landes de Gascogne et les communautés d'agglomérations du Marsan, du Bassin d'Arcachon sud et la communauté urbaine de Bordeaux 2004
N°13	E 62 Evolution du périmètre des groupements de communes à fiscalité propre de 1992 à 2004 2004
N°14	E 63 L'intérêt communautaire défini par les communautés 2005
N°15	E 66 Les compétences des communautés en matière d'environnement. 2005
N°16	E 72 Les relations du PNR de Chartreuses avec les agglomérations proches 2006
N°17	E 75 Parc naturel du Morvan : quelles articulations avec les EPCI à fiscalité propre ? 2006
N°18	<b>E 76 Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges, quelles relations 2006 avec Chambéry, Chambéry Métropole et le Scot Métropole Savoie ?</b>

L'objectif de ce cahier est d'analyser les situations de chevauchement et de coopération entre Parcs naturels régionaux et communauté d'agglomération. A partir d'entretiens avec les élus et techniciens de ces entités territoriales, l'étude met en lumière les enjeux urbains et métropolitains et les relations avec les PNR, dans un pôle territorial organisé en plusieurs échelles, la ville de Chambéry, le SCOT Métropole Savoie, la communauté d'agglomération Chambéry-Métropole. La synthèse et les recommandations proposées pourront servir d'appui stratégique lors de réflexions générales sur les articulations entre PNR et communautés d'agglomération étudiées dans le cadre de la convention de partenariat entre la Fédération des parcs naturels régionaux et Mairie-conseils.

Ce dix-huitième cahier d'enquêtes et d'analyses a été réalisé dans le cadre de la convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts.

Il a été piloté par Yves GORGEU, chargé de mission de Mairie-conseils et réalisé en collaboration avec Vincent CHASSAGNE, cabinet 215.

## CAHIERS D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES



N° 18

Septembre 2006

ISBN : 2-916513-05-1

### Commande

Référence de l'ouvrage : E76

Mairie-conseil diffusion  
SDL329

16, rue Bertholet

94110 Arceuil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

[www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net)